



**NATIONS UNIES**

## **Division des droits des Palestiniens**

**Août 2013  
Volume XXXVI, Bulletin n° 8**

### **Bulletin sur les mesures prises par les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Un groupe d'experts indépendant des Nations Unies pour les droits de l'homme s'inquiète du traitement infligé à un défenseur des droits de l'homme des Palestiniens . . . . .	3
II. Le Secrétaire général se rend dans l'État de Palestine . . . . .	4
III. Le Secrétaire général se rend en Israël . . . . .	7
IV. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques fait un exposé devant le Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne . . . . .	8
V. Le Secrétaire général publie un rapport sur la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. . . . .	12
VI. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme exprime sa préoccupation face aux expulsions forcées de Palestiniens en Cisjordanie . . . . .	14

---

*Le texte du présent bulletin peut être obtenu dans le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) à l'adresse Internet suivante <http://unispal.un.org>.*

---

## **I. Un groupe d'experts indépendants des Nations Unies pour les droits de l'homme s'inquiète du traitement infligé à un défenseur des droits de l'homme des Palestiniens**

*Le 13 août 2013, un groupe d'experts indépendants des Nations Unies pour les droits de l'homme a fait part à Genève de sa profonde préoccupation face aux mauvais traitements qu'aurait subis Issa Amro, un éminent défenseur des droits des Palestiniens. Des extraits du texte du communiqué de presse publié à cette occasion sont reproduits ci-après :*

M. Amro a été arrêté et détenu à 20 reprises en 2012, et six fois jusqu'à présent en 2013, alors qu'il n'a jamais eu recours à la violence et n'a pas été inculpé de la moindre infraction. Il est l'un des fondateurs des organisations non gouvernementales Jeunesse contre les colonies et Défenseurs d'Hébron.

« M. Amro semble être la victime d'une campagne de harcèlement destinée à l'intimider à la veille de sa participation à la session de juin 2013 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, où il a fait deux déclarations en sa qualité de représentant d'ONG », a expliqué le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, Richard Falk.

« Juste avant de prendre part à cette session du Conseil, il a reçu une citation à comparaître, le 30 décembre 2013, devant le tribunal militaire d'Ofer », a précisé M. Falk. « À ce stade, il n'y a aucune indication d'un quelconque chef d'inculpation contre M. Amro. »

...

« Je suis très inquiet pour la vie et l'intégrité physique de M. Amro, et je m'interroge sur l'impact psychologique que de tels actes peuvent avoir sur sa santé et sa famille », a dit pour sa part le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Juan E. Méndez, qui a rappelé par ailleurs que le droit international des droits de l'homme n'autorise aucune dérogation à l'interdiction absolue du recours à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. « Il est incompréhensible que la police l'ait convoqué, dès le lendemain matin, au même poste de police où il avait été maltraité ».

...

« Nous assistons à une campagne inadmissible de harcèlement, d'intimidation et de représailles contre M. Amro et d'autres défenseurs des droits de l'homme qui militent pacifiquement pour les droits des Palestiniens de Cisjordanie, y compris en coopérant avec les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme », a ajouté la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Margaret Sekaggya.

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'opinion et d'expression, Frank La Rue, a indiqué que, lors de son déplacement en Cisjordanie en 2011, il s'était vivement inquiété des restrictions imposées par Israël aux défenseurs des droits de l'homme et aux journalistes travaillant dans le territoire occupé. « Les manœuvres d'intimidation à coup d'arrestations arbitraires risquent de faire taire des voix importantes qui nous renseignent sur la situation réelle sur le terrain », a-t-il expliqué.

---

« Nous appelons le Gouvernement israélien à s'assurer que toutes les allégations de torture ou de traitement cruel, inhumain ou dégradant à l'encontre de Palestiniens détenus par Israël font l'objet d'une enquête approfondie et transparente et que les auteurs de tels actes en répondent devant la justice », a insisté le Rapporteur spécial sur les territoires palestiniens occupés.

« Israël doit prendre des mesures pour ne pas laisser les colons harceler et intimider en toute impunité des Palestiniens. Je continue également d'être préoccupé par le fait qu'Israël a recours à des tribunaux militaires pour juger des civils palestiniens dans les territoires occupés », a dit M. Falk.

## **II. Le Secrétaire général se rend dans l'État de Palestine**

*Lors de son déplacement officiel au Moyen-Orient, y compris dans l'État de Palestine, le Secrétaire général Ban Ki-moon a rencontré le 15 août 2013 le Président palestinien Mahmoud Abbas, le Premier Ministre Rami Hamdalla, et d'autres personnalités palestiniennes et a assisté au lancement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'État de Palestine. Il a également répondu aux questions de la presse, aux côtés du Président Abbas, avant de se rendre en Israël. On trouvera ci-après le texte de son intervention à l'occasion du lancement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à Ramallah (SG/SM/15220, PAL/2162), et de sa déclaration lors du point de presse tenu avec le Président Abbas également à Ramallah :*

...

Le monde change, et il en va de même pour ce que l'on attend de l'ONU. Nous sommes engagés dans un processus permanent de réforme afin à renforcer notre capacité à servir les populations qui ont besoin de nous. Nous affinons notre ciblage stratégique et alignons mieux nos programmes de développement sur les priorités nationales.

Ce faisant, nous gagnons en transparence et en souplesse. Nous accomplissons davantage avec ce que nous avons et nous assumons mieux nos responsabilités. Nous nous employons à mieux intégrer notre action dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des infrastructures et autres domaines qui apportent un véritable changement dans la vie des gens.

Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) est un élément primordial de cette entreprise. Le lancement d'aujourd'hui ouvre un nouveau chapitre du partenariat entre le peuple et le Gouvernement palestiniens et l'ONU.

Les organismes des Nations Unies ont une longue histoire d'assistance à la Palestine, puisqu'elle remonte à la création de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'UNRWA, en 1950. Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) est sur place depuis 1980. Aujourd'hui, ce sont 19 organismes des Nations Unies qui sont présents sur le terrain.

Grâce au PNUAD, l'ONU conjugue ses efforts afin de produire de meilleurs résultats pour tous les Palestiniens, dont les réfugiés. Je suis impressionné par les avancées du calendrier de création de l'État palestinien, que le PNUAD continuera d'appuyer.

---

Le peuple palestinien est clairement déterminé à concrétiser son ambitieux projet d'avenir, et cela en dépit d'embûches considérables. Faire des progrès significatifs et constants sur le plan du développement reste un exercice difficile compte tenu de la poursuite de l'occupation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza.

Mais avec ses partenaires nationaux et internationaux, dont beaucoup sont représentés ici aujourd'hui, l'ONU contribue à renforcer la capacité du Gouvernement palestinien et d'autres institutions à fournir des services essentiels au peuple palestinien. Nous aidons à renforcer la résilience des individus et des communautés. Nous devons pourtant en faire davantage.

Le peuple palestinien aspire depuis bien longtemps à vivre dans un État viable, indépendant et souverain. C'est là un droit de tous les Palestiniens et un élément central de la stabilité de la région. Et c'est là aussi un objectif de l'ONU.

Je me félicite donc de la reprise de négociations crédibles en vue de parvenir à la solution des deux États et j'apprécie l'engagement courageux du Président Abbas et du Premier Ministre Nétanyahou pour les deux parties. Il s'agit là de pas importants vers la paix qui augurent bien des résultats de ce tout premier PNUAD.

Je vous remercie infiniment de soutenir si fermement la création d'un État palestinien viable sur le plan socioéconomique. Engageons-nous à travailler ensemble pour aider les deux parties à avancer dans leurs négociations. Je suis très heureux d'être ici en ce moment ô combien important et à l'heure où s'ouvrent de véritables négociations. Je suis ici également pour épauler l'ONU et, en ma qualité de membre du Quatuor, appuyer solidement les progrès en cours.

Je suis sûr que les obstacles seront malheureusement nombreux, mais la détermination des deux parties à créer un climat politique porteur avec le soutien de tous les partenaires internationaux sera la clef du succès. Je félicite de tout cœur les deux équipes dirigeantes et en particulier le Président Abbas et le Premier Ministre Hamdallah, représentants d'un peuple occupé qui travaille d'arrache-pied dans des conditions d'accès très restreint aux points de passage et de déni de leurs libertés, et dont l'aspiration à la solution de deux États viables et indépendants est depuis si longtemps bafouée.

Le moment est idéal : saisissons-le au profit et dans l'intérêt du peuple palestinien et du peuple israélien de manière qu'ils puissent vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Tel est notre rêve et notre aspiration à la solution des deux États. Merci infiniment. Merci.

**Déclaration du Secrétaire général lors de sa rencontre avec la presse  
en compagnie du Président Mahmoud Abbas**

**Ramallah, le 15 août 2013**

...

Je suis ici pour témoigner de l'engagement constant de l'ONU en faveur du droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination et de l'aspiration de la Palestine au statut d'État et à une paix juste et durable.

La création d'un État palestinien viable se fait attendre depuis trop longtemps.

---

L'espoir renaît grâce à la détermination des dirigeants palestiniens et israéliens. Il doit perdurer.

J'apprécie les initiatives prises par les États-Unis et en particulier le Secrétaire d'État John Kerry. Le fait que les dirigeants arabes aient récemment promis de relancer l'Initiative de paix arabe de 2002 est un motif d'espoir.

Je tiens à saluer la clairvoyance et le courage du Président Abbas et du Premier Ministre Nétanyahou. J'exhorte toutes les parties à s'abstenir de tout acte susceptible de mettre à mal les perspectives d'avenir au cours des négociations.

Une solution à deux États peut être trouvée dans le cadre de négociations qui régleront les questions relatives au statut permanent telles que les frontières, la sécurité, les réfugiés et Jérusalem.

Je constate avec satisfaction que les parties ont engagé des pourparlers directs. Ces pourparlers doivent être sérieux, avoir un horizon politique clair et se traduire par des progrès dans la période qui s'ouvre immédiatement.

Il faut des améliorations visibles sur le terrain.

Je demeure profondément préoccupé par la poursuite de l'activité d'implantation d'Israël en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.

Cette activité de peuplement accentue la méfiance du peuple palestinien quant à la volonté du camp israélien de parvenir à la paix. Elle finira par rendre impossible la solution des deux États.

Je me félicite de la libération de 26 prisonniers palestiniens. Je m'inquiète toutefois du sort de quelque 5 000 autres Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, en particulier ceux qui sont en grève de la faim ou ont été placés en internement administratif. Ils devraient être soit jugés, soit libérés.

Je demande aussi la levée des restrictions de circulation et d'accès imposées aux Palestiniens, qu'elles concernent les marchandises ou les personnes.

L'ONU continuera d'assurer le développement des collectivités palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza, qui méritent de profiter de la croissance et de la reprise économique et d'avoir accès à la terre, à la mer et aux ressources.

Le Président et moi sommes d'avis que, dans le cadre d'une reprise du processus de paix, nous ne pouvons et ne devons pas oublier Gaza.

L'aggravation de la situation humanitaire a des répercussions néfastes sur la population civile palestinienne.

Je continue d'insister sur l'importance de l'accès par les points de passage officiels.

Les préoccupations légitimes d'Israël quant à sa sécurité doivent par ailleurs être prises en compte.

Je continue de soutenir les efforts que fait le Président Abbas pour promouvoir la réconciliation palestinienne. C'est là un élément intégral de tout règlement permanent.

Et dans toute notre action, nous ne devons jamais perdre de vue le sort des 5 millions de réfugiés palestiniens.

---

Je félicite le Président Abbas de la clairvoyance et la détermination dont il fait preuve dans des circonstances difficiles. Des choix difficiles se profilent à l'horizon.

Après des années d'attentes déçues, beaucoup continuent de douter des chances de succès. Le moment est venu de prouver aux sceptiques qu'ils avaient tort.

Je tiens à dire au Président Abbas et au peuple palestinien que, avec mon Coordonnateur spécial Robert Serry et toute l'équipe de l'ONU, je n'épargnerai aucun effort pour aider les parties à parvenir à une paix durable.

Merci. *Shukran jazeelan.*

### **III. Le Secrétaire général se rend en Israël**

*Lors de son déplacement officiel au Moyen-Orient, le Secrétaire général Ban Ki-moon a rencontré la presse à Jérusalem le 16 août 2013 en compagnie du Premier Ministre israélien Benjamin Nétanyahou. Le texte de ses observations impromptues est reproduit ci-après :*

...

C'est pour moi un grand honneur d'être reçu en Israël pour la sixième fois en ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je pense que ma visite intervient à un moment crucial pour le processus de paix au Moyen-Orient que vous avez courageusement et sagement décidé de relancer. Je suis ici pour vous apporter mon ferme soutien, à titre personnel et au nom de l'ONU et du Quatuor.

Je constate avec satisfaction que les Israéliens et les Palestiniens ont repris leur dialogue direct. Mais les négociations doivent être constructives pour avoir une chance d'aboutir.

Je sais que, quand un problème est resté une plaie ouverte pendant des décennies et a été synonyme d'épreuves et de deuils des deux côtés, on a parfois l'impression qu'il ne sera jamais résolu.

Traiter le symptôme peut sembler plus facile dans l'immédiat. Il faut du courage, de la lucidité et de la créativité pour décider que le coût à long terme du problème est en fait trop élevé.

C'est ce qui se passe maintenant pour la question israélo-palestinienne.

J'applaudis le Premier Ministre Nétanyahou, qui a eu le courage de faire de la recherche d'une solution l'une de ses priorités.

Je sais que, lorsqu'ils voient les troubles qui agitent la région, beaucoup d'Israéliens se demandent si le moment est vraiment bien choisi pour essayer de faire la paix avec les Palestiniens. Certains préféreraient peut-être que le Gouvernement s'occupe d'autres problèmes qui sévissent dans leur propre société.

Mais je dis au peuple israélien que le processus de paix doit et va aboutir à une sécurité accrue et à l'espoir d'une région plus stable. Il est temps qu'Israël devienne un membre pleinement respecté de la communauté internationale. À cet égard, j'accueillerai avec la plus grande satisfaction l'instauration de relations plus constructives entre Israël et le Conseil des droits de l'homme.

Je crois que le Premier Ministre Nétanyahou sait qu'Israël ne réalisera pas son potentiel intérieur et extérieur tant qu'il ne sera pas en paix avec ses voisins les plus

---

proches, les Palestiniens. Il sait que l'occupation des terres palestiniennes n'apporte pas de réponse à long terme aux défis régionaux d'Israël.

Je suis ici pour exhorter tous les dirigeants à poursuivre dans la voie de la paix et pour affirmer notre détermination commune à travailler ensemble pour faire de 2013 une année décisive pour la paix israélo-palestinienne et la paix dans la région.

De même que vous avez dialogué, je suis prêt moi aussi à débattre de toutes les autres questions régionales dont la crise syrienne, la situation en Égypte et la question du nucléaire iranien, la situation au Liban ou, plus généralement, la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Je vous remercie de votre esprit d'initiative et je compte sur votre dynamisme et sur la belle réussite et la prospérité du peuple et du Gouvernement israéliens.

#### **IV. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques fait un exposé devant le Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

*Le 20 août 2013, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques Oscar Fernandez-Taranco a fait un exposé devant le Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Des extraits du texte de son intervention sont reproduits ci-après (S/PV.7020) :*

Le Conseil se réunit de nouveau dans un contexte de troubles régionaux persistants, à savoir une situation explosive en Égypte, un Liban fragilisé et une crise tenace en Syrie. Le Secrétaire général a publié ces derniers jours deux déclarations sur la situation en Égypte et jeudi dernier le Vice-Secrétaire général a fait un exposé aux membres du Conseil sur la question. L'évolution de la situation en Égypte et ses implications régionales demeurent très préoccupantes et méritent toute notre attention. Au cours de la période considérée, nous avons également assisté à une avancée modeste mais importante en faveur de la paix, avec la reprise des pourparlers directs entre Palestiniens et Israéliens le mois dernier. L'ONU est convaincue depuis bien longtemps que des progrès sur le dossier du conflit israélo-palestinien pourraient avoir une incidence positive sur la stabilité régionale. Ces progrès sont devenus d'autant plus cruciaux au cours des dernières semaines compte tenu des événements inquiétants survenus ailleurs dans la région.

L'action conduite par le Secrétaire d'État des États-Unis depuis quatre mois a abouti à une série de réunions préparatoires entre les négociateurs à Washington, les 29 et 30 juillet, durant lesquelles les parties ont adopté un ordre du jour qui devrait couvrir toutes les questions clefs liées au statut permanent et ont décidé d'œuvrer en vue de la conclusion d'un accord global dans un délai de neuf mois. Ces réunions ont été suivies par une première série de pourparlers officiels qui se sont tenus à Jérusalem le 14 août après la libération, sur décision du Cabinet israélien en date du 29 juillet, de 26 Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie emprisonnés avant la signature des accords d'Oslo. Une deuxième série de pourparlers entre les négociateurs a eu lieu aujourd'hui même à Jéricho. Dans sa déclaration du 30 juillet, le Quatuor s'est félicité de la reprise des pourparlers et a réitéré l'engagement commun de ses membres à aider les parties à parvenir à une solution négociée des

---

deux États dans le délai convenu. Les envoyés du Quatuor comptent se réunir bientôt pour discuter des prochaines étapes.

C'est dans ce contexte que le Secrétaire général s'est rendu dans la région – en Jordanie, en Palestine et en Israël – les 15 et 16 août pour apporter personnellement son appui aux dirigeants des deux parties. Il s'est félicité des efforts sérieux déployés pour ramener les parties à la table des négociations après une longue période d'impasse politique, et a salué la détermination du Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, à cet égard. Il a également salué la nomination d'un envoyé spécial des États-Unis pour les négociations israélo-palestiniennes, M. Martin Indyk. Il s'est réjoui en particulier de la décision courageuse du Président Abbas et du Premier ministre Nétanyahou d'entamer un dialogue direct qui reste la voie la plus crédible pour parvenir à une solution. Le Secrétaire général a constaté l'attachement renouvelé des dirigeants palestiniens et israéliens à la solution des deux États, laquelle sert indubitablement l'intérêt des deux peuples. Il considère qu'il s'agit là d'une occasion qu'aucune des parties ne peut se permettre de laisser passer. Il est fermement convaincu que les négociations directes sont le seul moyen qui permettra aux Palestiniens de réaliser leurs aspirations légitimes à un État palestinien indépendant et viable, et aux Israéliens de répondre à leur besoin légitime de sécurité et de devenir enfin un partenaire clef de l'édification d'un Moyen-Orient stable et prospère.

Le Secrétaire général continue de penser qu'une solution à deux États peut être obtenue par la voie de négociations permettant de régler les questions relatives au statut permanent telles que les frontières, la sécurité, les réfugiés et Jérusalem. Pour avoir une chance d'aboutir, ces négociations doivent être constructives, proposer un horizon politique clair et produire très rapidement des dividendes dans la période qui s'ouvre.

Le Secrétaire général reconnaît que le chemin à parcourir est semé d'embûches. Il en a néanmoins appelé aux dirigeants politiques des deux camps, de même qu'aux jeunes Palestiniens et Israéliens, afin qu'ils surmontent le profond scepticisme ambiant en encourageant leurs dirigeants dans leurs efforts pour faire advenir l'avenir meilleur que leur peuple mérite. Il incombe aux parties prenantes aux niveaux régional et international d'aider les parties à progresser dans ces efforts. Les deux camps doivent désormais veiller à maintenir un climat propice à des avancées dans le processus de paix. Les parties doivent s'abstenir de toute action risquant de mettre à mal les perspectives d'avenir au cours des négociations, et il faut que la situation sur le terrain s'améliore visiblement.

Les opérations de fouille et d'arrestation menées par les forces de sécurité israéliennes ont été moins nombreuses au cours de la période considérée; il y en a eu 229 en Cisjordanie et elles se sont soldées par l'arrestation de 276 Palestiniens. Au total, 88 civils palestiniens, dont 20 enfants et 5 femmes, ont été blessés par les forces israéliennes. Deux soldats israéliens ont été blessés par des Palestiniens. Fait inquiétant toutefois, le 19 août, 39 Palestiniens, dont 18 enfants, ont été expulsés de force et leur habitation a été détruite, ce qui semble indiquer une augmentation notable des cas de démolition à Jérusalem-Est au cours de la période considérée. Au moins six autres structures ont également été démolies aujourd'hui même dans la zone C.

Ainsi que signalé le mois dernier, les autorités israéliennes ont pris un certain nombre de mesures destinées à faciliter l'accès des Palestiniens à Jérusalem-Est

---

depuis le reste de la Cisjordanie pendant le mois sacré du Ramadan. Elles ont partiellement ouvert à la circulation des véhicules palestiniens la voie historique donnant accès à la ville d'Hébron par le sud, voie qui était restée fermée pendant les 12 dernières années au motif que l'on craignait pour la sécurité des colons riverains. Bien que limitées, ces mesures représentent des avancées importantes en ce moment crucial du processus politique. Le Secrétaire général s'est réjoui de l'annonce par les autorités israéliennes de nouvelles mesures de planification visant à poursuivre l'assouplissement des restrictions imposées à la circulation et à l'accès des personnes et des marchandises palestiniennes.

Par ailleurs, le Secrétaire général s'est déclaré profondément troublé par la poursuite des activités de peuplement israéliennes en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, en citant l'annonce récente d'une autorisation pour construire 2 000 logements. La position de l'ONU, à savoir que les colonies de peuplement sont contraires au droit international, reste inchangée. En outre, les activités de colonisation ont pour effet de renforcer la méfiance et de saper les efforts de paix et elles finiront par rendre impossible une solution à deux États.

La violence persistante des colons est également déconcertante. Le 25 juillet, des colons israéliens ont incendié une centaine d'oliviers appartenant à des Palestiniens dans le village de Mikhmas, près de Ramallah. Ces violentes attaques mettent en péril les moyens de subsistance des collectivités de toute la Cisjordanie. Je demande instamment aux autorités israéliennes de veiller à ce que toutes les mesures soient prises avant la récolte des olives qui aura lieu le mois prochain pour protéger les Palestiniens et leurs biens, et leur permettre d'accéder à leurs terres pour s'occuper de leurs cultures tout au long de l'année.

Le Secrétaire général a salué la décision du Cabinet israélien de libérer les personnes emprisonnées avant les accords d'Oslo. Il reste néanmoins préoccupé par le sort des quelque 5 000 Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, en particulier ceux qui sont en grève de la faim – dont le nombre s'élève actuellement à 10, depuis que 4 Jordaniens ont mis fin à la leur – et ceux qui ont été placés en internement administratif et qui doivent être soit jugés soit libérés.

À Ramallah, le Secrétaire général s'est entretenu avec le Premier Ministre palestinien nouvellement reconduit à son poste, Rami Hamdallah, à qui le Président Abbas a demandé le 15 août de former un nouveau gouvernement dans les cinq prochaines semaines. Il a réitéré l'engagement de l'ONU à assurer le développement des collectivités palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza qui méritent de profiter de la croissance et de la reprise économiques, par l'accès à la terre, à la mer et aux ressources. Il a en outre appuyé les efforts visant à soutenir l'économie palestinienne et à préserver les importants acquis en matière d'édification de l'État, des points qui seront abordés le mois prochain à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens.

À l'occasion de ce déplacement du Secrétaire général, l'Autorité palestinienne et l'ONU ont signé le premier plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement jamais conclu avec l'État de Palestine. Le plan-cadre, qui définit la réponse collective de l'ONU aux priorités nationales de développement, place le peuple palestinien au cœur des programmes de développement, et donne à la population les moyens d'exercer ses droits fondamentaux, de bénéficier d'un accès aux services de base et de jouir de son droit à un niveau de vie correct.

---

Le calme qui règne dans la bande de Gaza reste aléatoire, puisque six projectiles ont été tirés contre Israël, des actes que nous condamnons fermement. Deux incursions et un raid aérien conduits par Israël ont été enregistrés au cours de la période considérée. Un Palestinien a été tué le 10 août alors qu'il tentait de s'infiltrer en Israël à travers la barrière située au nord-est du camp de réfugiés d'Al-Bureij, et six autres ont été blessés dans des circonstances analogues, dont trois en mer. Trois Palestiniens ont été arrêtés le 17 août alors qu'ils tentaient de gagner Israël à la nage par l'ouest de Beit Lahia. En pareille situation, nous appelons Israël à faire preuve de la plus grande retenue et à faire tous les efforts possibles pour protéger les civils palestiniens.

Gaza demeure une priorité importante pour l'ONU et ne doit pas être oubliée dans le cadre de la reprise du processus de paix. Malgré les premières réactions négatives, nous nourrissons l'espoir que les autorités de facto du Hamas n'entraveront pas les efforts engagés pour parvenir à la solution des deux États, qui est la seule possibilité d'instaurer une paix durable et de mettre fin à l'isolement de la bande de Gaza.

Du fait de la situation politique en Égypte, l'accès par le point de passage de Rafah a été limité pour des raisons de sécurité. Si l'on y ajoute les restrictions imposées de longue date à la libre circulation des personnes et des biens à travers Israël, ces mesures continuent d'avoir un impact négatif sur la population civile, notamment en limitant l'accès aux soins médicaux de certains des patients les plus vulnérables, à Gaza, et en entraînant des pénuries de fournitures médicales essentielles. Les mesures énergiques que continuent de prendre les autorités égyptiennes contre les activités illégales par les tunnels menant à Gaza nuisent également à l'acheminement des produits de base, et tout particulièrement des matériaux de construction.

L'accès par les points de passage officiels n'en est donc que plus vital. Le Secrétaire général a vivement engagé les partenaires concernés, y compris les autorités israéliennes à la demande du Gouvernement palestinien, à accroître encore l'accès par les points de passages officiels, et en particulier à libéraliser l'entrée des matériaux de construction à Gaza. Nous voulons croire que des mesures positives à cette fin seront prises sous peu. Elles permettraient de consolider l'accord de cessez-le-feu de novembre, qui appelle à la levée des bouclages et à la prise en compte des préoccupations d'Israël en matière de sécurité.

Au sujet du dernier incident en date survenu dans la péninsule du Sinaï, nous avons reçu hier des nouvelles alarmantes faisant état d'une embuscade contre deux minibus, qui a fait 25 morts parmi les policiers égyptiens. Le Secrétaire général a condamné cette attaque, dont l'ONU espère que les auteurs seront rapidement identifiés et traduits en justice.

Dans un autre incident également inquiétant, trois missiles ont été lancés dans la nuit du 12 août sur la ville balnéaire d'Eilat. Deux ont été interceptés par le système Dôme d'acier et aucun dégât n'a été signalé. Un groupe terroriste nommé Ansar Bayt al-Maqdis a revendiqué l'attaque. Ces tirs sont inadmissibles et doivent être condamnés dans les termes les plus forts.

...

Je voudrais dire pour terminer que malgré un environnement régional constamment difficile, nous constatons enfin que le processus de paix commence à

---

se mettre en marche sous la forme de négociations directes. J'espère sincèrement qu'il donnera une première occasion de surmonter les frustrations mutuelles de ces dernières années face à l'impasse politique. La semaine dernière, nous avons assisté à une ouverture prometteuse dans l'action engagée pour élaborer une véritable initiative politique sur la question israélo-palestinienne. Nous sommes désormais à un stade décisif. Reste à voir si les deux camps seront à même de maintenir cette dynamique et de ne pas décevoir leurs peuples. Le moment est également venu de traduire notre appel collectif à l'action en un sentiment commun d'urgence afin que les dirigeants des deux camps comprennent qu'ils ne peuvent pas se permettre de laisser passer cette chance. Le Secrétaire général et l'ONU, de concert avec le Quatuor, continuera d'accorder tout l'appui possible à ces efforts.

## **V. Le Secrétaire général publie un rapport sur la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**

*Le 22 août 2013, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a publié un rapport sur la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en application de la résolution 22/28 du Conseil des droits de l'homme. Le texte de la conclusion et des recommandations du rapport est reproduit ci-après ([A/HRC/24/30](#)) :*

...

## **VI. Conclusion et recommandations**

61. De graves violations du droit international continuent d'être commises dans le Territoire palestinien occupé. De manière générale, la situation des droits de l'homme demeure extrêmement préoccupante et nécessite une action urgente. Le Secrétaire général est vivement préoccupé par la répétition de violations déjà signalées dans plusieurs de ses rapports et dans ceux de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. La majorité d'entre elles pourrait être évitée si les autorités responsables prenaient les mesures préventives et correctives nécessaires visées dans les recommandations ci-après.

### **A. Recommandations au Gouvernement israélien**

62. Le Gouvernement israélien a l'obligation de mener des enquêtes sur toutes allégations de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Des enquêtes doivent être conduites de manière indépendante, impartiale, approfondie, rapide et efficace. La transparence des enquêtes devrait aussi être assurée. Les responsables présumés des violations doivent être poursuivis et les victimes disposer d'un recours effectif, notamment un accès égal et effectif à la justice et à l'indemnisation.

63. Le Gouvernement israélien devrait revoir les méthodes et mécanismes qu'il utilise pour contrôler les zones d'accès restreint à Gaza, de manière à les rendre pleinement conformes au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire.

---

64. Nonobstant ses préoccupations légitimes en matière de sécurité, le Gouvernement israélien devrait lever le blocus de Gaza pour mettre un terme aux mesures punitives qui sont actuellement infligées à la population civile. Toutes les mesures prises pour répondre à des impératifs de sécurité doivent être conformes au droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

65. Les autorités israéliennes devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les actes de violence de colons israéliens et prendre toutes les mesures qui s'imposent quand de tels actes sont commis. La responsabilité des auteurs doit pouvoir être engagée sans discrimination, par la voie de la justice ou en offrant un recours effectif aux victimes. Tout manquement à cet égard constituerait une violation des obligations souscrites par Israël en ce qui concerne les droits de l'homme et perpétuerait une culture d'impunité.

66. Il faudrait mettre fin immédiatement aux plans israéliens qui se traduiraient par le transfert forcé de civils palestiniens. Israël, en tant que puissance occupante, a l'obligation de protéger la population civile palestinienne et d'administrer le territoire occupé au bénéfice des Palestiniens. Israël est tenu par le droit international d'assurer aux communautés palestiniennes de la zone C, notamment à celles de la périphérie de Jérusalem et de la zone de Masafer Yatta qui sont menacées de transfert, des logements décents, la sécurité foncière et l'accès à l'eau et aux services, notamment de santé et d'éducation là où elles résident actuellement. Le transfert forcé de Palestiniens, notamment ceux qui résident actuellement à la périphérie-est de Jérusalem, constituerait une violation par Israël des obligations qu'il a souscrites en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

67. Conformément à ses obligations internationales, le Gouvernement israélien devrait prendre des mesures immédiates pour respecter et faire respecter le droit à la liberté de circuler des Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que la liberté de circulation entre Gaza et la Cisjordanie.

68. Le Gouvernement israélien devrait réexaminer l'emploi qu'il fait de la rétention administrative, en vue d'y mettre fin rapidement.

69. Le Gouvernement israélien devrait traiter les enfants palestiniens qui sont détenus avec les égards dus à leur âge et conformément aux normes internationales, en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant.

70. Le Gouvernement israélien devrait veiller à ce que le recours à la force létale soit toujours conforme au droit international, y compris pendant les opérations de police, notamment en révisant les règlements régissant l'utilisation des armes et les techniques de contrôle des foules dans les opérations menées par ses forces, afin de les rendre conformes aux obligations internationales d'Israël. En cas de recours excessif à la force, Israël devrait veiller à ce que justice soit faite, notamment en ouvrant des enquêtes et, au besoin, en engageant des poursuites.

## **B. Recommandations concernant les autorités de facto et les groupes armés palestiniens à Gaza**

71. La responsabilité à raison des violations du droit international commises par les autorités de facto ou des groupes armés à Gaza, notamment le meurtre de civils,

---

doit être assumée par les parties intéressées. Il s'agit notamment des violations qui ont été commises dans le contexte des hostilités avec Israël entre le 14 et le 21 novembre 2012.

### **C. Recommandations au Gouvernement de l'État de Palestine**

72. Le Gouvernement de l'État de Palestine devrait continuer à mener des enquêtes effectives sur tous les cas de violations présumées du droit international des droits de l'homme. Ces enquêtes doivent être conformes aux normes requises en matière d'indépendance, d'impartialité, d'exhaustivité, de rapidité et d'efficacité. La transparence devrait aussi être assurée. Les personnes déclarées coupables devraient rendre compte de leurs actes et les victimes être indemnisées. La responsabilité à raison de crimes doit être assurée sans discrimination.

73. Le Gouvernement de l'État de Palestine devrait veiller à adopter un plan d'action national général en faveur des droits de l'homme qui insiste sur le respect du droit international des droits de l'homme et fixe des cibles et des objectifs concrets, s'agissant d'intégrer les droits de l'homme dans les efforts de développement national et devrait, avec l'assistance des acteurs internationaux, assurer sa pleine application par l'intermédiaire du Plan national palestinien de développement.

## **VI. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme exprime sa préoccupation face aux expulsions forcées de Palestiniens de Cisjordanie**

*Le 27 août 2013, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a exprimé dans un communiqué de presse sa préoccupation face aux expulsions forcées de Palestiniens de Cisjordanie, dont les maisons ont été démolies par les autorités israéliennes. Le texte de son message est reproduit ci-après :*

Les démolitions ont débuté le 19 août et ont été menées par les autorités israéliennes dans au moins six localités différentes, dont Jérusalem-Est, a déclaré le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

Dans un cas, les autorités israéliennes ont démoli toutes les maisons occupées par la communauté bédouine de Tel al Adassa, à Jérusalem-Est, jetant ainsi à la rue 39 personnes au prétexte que les maisons en question avaient été construites sans permis.

« Les autorités israéliennes ont ordonné à cette communauté d'évacuer définitivement la zone sous peine de fortes amendes et de confiscation de bétail » a précisé la porte-parole du HCDH lors d'un point de presse à Genève.

« Aucune autre localité ou solution de relogement n'a été proposée. Faute d'alternative, la communauté a dû se scinder et trouver des hébergements temporaires en deux endroits différents, où elle reste exposée à de nouvelles démolitions et à d'autres déplacements forcés en l'absence de sécurité d'occupation et en raison de l'impossibilité d'obtenir des permis de construire ».

---

M<sup>me</sup> Pouilly a déclaré que l'éviction permanente des familles de Tel al Adassa pourrait constituer une violation de l'interdiction du transfert forcé d'individus ou de communautés, stipulée à l'article 49 de la quatrième Convention de Genève. L'affaire soulève également des interrogations quant au respect de l'interdiction des expulsions forcées en vertu des normes internationales des droits de l'homme, dont le droit à un logement adéquat et à la vie privée familiale et domestique, sans ingérences arbitraires ou illégales.

Le HCDH a également exprimé sa préoccupation face aux informations faisant état d'un usage excessif de la Force par les forces de sécurité israéliennes contre des civils palestiniens dans les camps de réfugiés de Cisjordanie. Depuis le 18 août, au moins quatre civils palestiniens ont été tués lors d'opérations de fouille et d'arrestation et au moins 19 autres ont été blessés.

« Même si nous n'avons pas encore suffisamment d'informations pour évaluer chaque incident, nous avons fait part de nos préoccupations à plusieurs reprises, y compris dans nos rapports, au sujet de l'usage excessif de la force par les Forces de sécurité israéliennes dans les opérations de maintien de l'ordre en Cisjordanie », a déclaré M<sup>me</sup> Pouilly.

Elle a ajouté que le Gouvernement israélien avait l'obligation de diligenter des enquêtes indépendantes et impartiales sur tous les incidents et d'amener tous les auteurs des violations à répondre de leurs actes. Le HCDH a par ailleurs exhorté Israël à divulguer publiquement les conclusions de ces enquêtes.